NUMERO LXX.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 2. Septembre 1803.

De FRANCFORT, *le* 24. *Août.*

PARMI les bruits, dont l'oisiveté Politique s'entretient, l'on a pu remarquer ces jours derniers celui, par lequel l'on prétendoit, que l'Empereur, cédant à la foiblesse de sa santé, se décharge-roit d'une partie de l'Administra- de ses Etats, particulièrement du soin rapports avec l'Etranger, sur un Con- , présidé par l'Archiduc *Charles*. Et motif de la résolution, & la résolution ue, étoient également faux & inventés isir. Sans jouïr d'une santé très-ro- e, l'auguste Chef de l'*Empire* se trouve ours avoir assez de forces, pour s'oc- er des fonctions indispensablement atta- es à la Souveraineté: Et ces fonctions ourd'hui sont moins pénibles, depuis que onduite de plus d'un Cabinet de l'*Eu-* a mis celui de *Vienne* dans le cas de ir observer la plus rigoureuse Neutra- entre les Puissances Belligérantes, pour rotection de laquelle sur Mer, ainsi que ur assurer la Navigation Commerçante re les Pirateries *Barbaresques*, elle va armer une Flottille dans ses Ports *l'Adriatique*.

SUITE *de la* DÉCLARATION Autrichienne *de Neutralité sur Mer &c.*

IV. Il est défendu en outre, aux Navigateurs *Autrichiens*, en conséquence de la Neutralité adoptée, de transporter soit des Soldats de Marine soit des Matelôts, sous le nom de *Passagers* ou autrement, pour le service aucune des Puissances Belligérantes, en particulier aussi de prêter leur nom à des Navires ou Propriétés des Nations en Guerre, enfin d'entrer avec aucuns chargemens ou marchandises dans des Places ou Ports assiégées ou bloqués par l'une des Puissances Belligérantes, dans lequel cas ils ne pourroient point jouïr de la liberté des Pavillons neutres suivant les usages établis entre les Nations, n'auroient à attendre de notre part aucune protection ou interceſſion.

V. Il ne pourra point y avoir à bord des Navires *Autrichiens* des Officiers de la Marine des Puissances Belligérantes, ni des Matelots appartenans à ces Puissances, au nombre de plus d'un tiers de l'Equipage, puisque autrement le Bâtiment ne seroit point reconnu comme neutre.

VI. Dans la juste attente, que le Commerce neutre *Autrichien* sera dûment respecté par les Puissances Belligérantes, & que les droits, que l'usage leur attribuë, seront exercés par elles avec les modifications ordinaires, voulues par le Droit des Gens ou par les Traités, nous ordonnons, que les Navigateurs *Autrichiens* ne s'opposent point en pleine mer aux visites à faire de la part de Bâtimens de guerre Etrangers, mais montrent au contraire sans difficulté les Papiers & Documens, qui prouvent la Neutralité du Navire & de la Cargaison, sans jetter une partie de ces Instrumens à la mer ou sans les détruire d'une autre manière; & beaucoup moins leur sera-t-il permis d'avoir des Papiers faux, doubles ou secrets à bord.

VII. Relativement au Commerce Neutre & aux Articles, qui, pendant la Guerre, doivent être regardés comme *Contrebande*, nous prenons de notre côté les mêmes engagemens que ceux qui ont été contractés par les autres Puissances Neutres, & nommément par la *Russie*, la *Suède* & le *Danemarc*, dans leur dernière Convention avec l'*Angleterre*, du 17. Juin 1801. Nous nous attendons, qu'en revanche les Puissances Belligérantes observeront, envers nous & le Commerce de nos Sujets, les mêmes égards & respecteront les mêmes droits, dont ces Puissances & les autres Etats Neutres doivent jouïr par la même raison. En conséquence, nous défendons à tous nos Sujets, Navigateurs & Marchands, de transporter, pour le compte des Puissances actuellement en Guerre, aucune des Marchandises ou Munitions de guerre ci-après désignés, sçavoir: Canons, Mortiers, Arquebuses, Pistolets, Bombes, Grenades, Boulets, Fusils, Pierres à fusil, Mêches, Poudre, Salpêtre, Souffre, Piques, Epées, Ceinturons, Gibernes, Selles & Brides. Tous ces objets étant généralement regardés comme *Contrebande*, il ne devra s'en trouver sur les Bâtimens Neutres que la quantité nécessaire à l'usage ou à la défense du Bâtiment: Ceux de nos Sujets, qui, malgré notre défense, entreprendroient ce Commerce prohibé, encourront la peine duë à leur desobéïssance, & seront, en outre, exposés à tous les dommages, qui résulteront pour eux de la prise & de la confiscation de leurs Bâtimens par les Puissances Belligérantes.

VIII. A l'exception des objets désignés dans l'Article précédent, le Commerce en Marchandises, Productions & Denrées, avec les Puissances Belligérantes, se fera sans aucune autre restriction, pourvu que leur exportation des Pays Héréditaires ne soit point prohibée en général par des Loix & Réglemens existants, ou par ceux qui pourroient être publiés à l'avenir. Cependant, tout achat, emmagasinement & transport d'objets d'équipement & d'approvisionnement pour le compte des Flottes & Armées en Guerre, est défendu: Les Bâtimens, qui entreront dans les Ports, ne pourront en charger que la quantité nécessaire à leur usage. Du reste, nos Sujets, commerçant par mer, agiront avec prudence, en portant leur attention sur tout ce qui pourroit être publié à ce sujet par les Puissances Belligérantes, afin de ne point s'exposer aux dangers, ainsi qu'aux desagrémens qui pourroient en résulter pour leur Commerce.

IX. Comme il s'entend de soi-même que les Navigateurs Neutres, pour éviter toute difficulté, lorsqu'ils sont en pleine mer, doivent prouver la Neutralité de leur Bâtiment & de sa Cargaison, chacun de nos Sujets, qui voudra mettre en mer d'un de nos Ports, & transporter sa Cargaison dans des Ports, Côtes & Contrées éloignées, soit Neutres, soit en Guerre, devra se munir près de la Régence la plus voisine, ou du Magistrat du lieu, des Passeports Maritimes nécessaires, ainsi que de Certificats de la Douane, de Cartes, Connoissemens & autres Documens d'usage, sur lesquels seront désignés le nom du Propriétaire, la qualité & la quantité de la Cargaison, le lieu de la destination & la personne à qui elle est adressée. Nous publierons incessamment un Réglement particulier sur la forme, le mode d'expédition de ces Passeports, ainsi que sur les mesures de prudence, nécessaires pour prévenir tout abus.

X. Comme les Bâtimens *Autrichiens* peuvent, malgré la Guerre actuelle, continuer sans empêchement leur Commerce & leurs relations dans les Ports des Puissances Belligérantes, les Vaisseaux de guerre & Bâtimens Marchands de ces Puissances pourront également entrer, comme autrefois, sans obstacle dans tous les Ports *Autrichiens*, s'y arrêter aussi longtems qu'ils le jugeront à propos, s'y réparer &c., en se conformant toutefois aux règles & principes de la Neutralité. Cependant, pour observer sur ce point une parfaite égalité relativement aux Vaisseaux de guerre, & éviter, autant que possible, toute difficulté, nous statuons que, tant que la Guerre actuelle durera, il ne pourra être reçu à-la-fois dans nos Ports plus de six Vaisseaux de guerre de chacune des Puissances Belligérantes.

XI. Comme tous les Vaisseaux, sans exception, doivent jouïr de la protection, qui dérive de la Neutralité, & d'une parfaite sûreté dans tous les Ports, Rades & Côtes mises à notre domination, on ne permet point, qu'il soit exercé des hostilités ou plusieurs Vaisseaux des Puissances re, dans les dits Ports, & à une d'une portée de Canon des Côtes, ni quemment qu'il soit livré de Combat, suivi, attaqué, visité ou saisi de Bâti A quoi toutes nos Autorités, & particu ment les Commandans Militaires dan Ports de mer, devront spécialement veil

(*La Suite ci-après.*)

EXTRAIT des Nouvelles de Lo

DRES *du* 22. *Août.*

„ Le Messager-d'Etat *Fisher* étan vé, le 16. de ce mois, au matin de *P bourg*, ainsi que le Courier *Lucas* de *stantinople*, il circula aussi-tôt des rapp favorables au rétablissement de la Paix dit, que le premier, qui avoit d'abor à *Paris*, y avoit porté, ainsi qu'il v remettre aussi à notre Cour, l'*Ultimatu* les dernières Propositions de la *Russie*, servir de règle & de base à sa Médi & l'on ajoutoit, que ces Propositions toient pas assez éloignées des vues de Cabinet, pour que, moyennant quelque difications, elles ne pussent ouvrir les à des Négociations, ou même à la d'un Congrès, dont l'objet seroit non lement d'applanir les différends entr *France* & l'*Angleterre*, mais aussi de r plus définitivement les grands intérêts l'*Europe*. La Cour de *Pétersbourg*, que l'on croyoit, étoit convaincue nécessité de mettre des bornes à l'influe exclusive, que le Gouvernement *Fra* exerce à présent sur le Continent de l'*E pe*; & par conséquent elle étoit prête déclarer contre la *France*, à moins que le-ci ne consentît à retirer ses Troupes l'Electorat de *Hanover* & des autres P indé pendants d'elle, où elle continue les tenir &c. Sans doute la condition proque eût été, que l'*Angleterre* leve son tour le blocus de l'*Elbe* ainsi que autres Rivières, Ports, ou Havres, elle ferme l'entrée à toutes les Neu Mais ces rapports, quelque réalité plu moins grande que puisse avoir eu leur ne, se sont peu soutenus. L'on n'o promettre beaucoup d'effet d'une Méd tion, à laquelle la Cour de *Berlin* toujours associée, malgré la partialité veur de la *France*, qu'on lui suppose, vée par les événemens en tout autre les plus incroyables. Depuis hier néanm l'on en est revenu à la persuasion, que

…, si l'on ne parvient à la Paix, …en notre faveur; & l'on cite …une Lettre du Capitaine *El*… Frère de l'Amiral Lord *Keith*. … qui est entré avec permission …Service maritime *Russe*, doit …ention d'ordres donnés, qui sup… …e co-opération avec l'*Angle*… l'on sent, combien une pareille …douteuse & insuffisante. "

…ndant que notre position se dé… …oit relativement à la Paix ou à …dont nous sommes menacés, le …nt *Britannique* va profiter de …es aux *Indes-Occidentales*. La *Londres*, du 16. Août, contient …ation, qui accorde aux Sujets …s le libre Commerce avec l'Isle …cie. Apparemment il en sera bien… …e de celle de *Tobago*, dont la …coûté une seule goutte de sang, …le voit par le Rapport officiel, …la *Gazette-Extraordinaire* de …6. Août. En voici la traduction."

…*Lieutenant-Général* GRIN… …à *Mylord* HOBART. — SCAR… …GH, *en l'Isle de* TOBAGO, *le* 1. …03.

…» J'ai l'honneur de vous no… …ition du Fort *Scarborough* par …& la réintégration de l'Isle de …le Gouvernement *Britannique*. …e tems la satisfaction d'ajouter, …nement a été reçu dans la Colo… …resque tous les Habitans sont *Bri*… …avec le plus vif sentiment de re… …ce. Les circonstances, qui ont con… …Conquête aussi heureuse qu'im… …nt les suivantes. Le Commodore …le 25. Juin avec la Flotte & les …*Ste. Lucie*; & hier à la pointe …atteignimes cette Isle. A 5. heu… …-midi, après que la plus grande …roupes eut été mise à terre, les …es principales, conduites par le …énéral *Picton*, marchèrent en …arborough; &, sans trouver de …s les Défilés de *Ste. Marie*, el… …nt jusqu'au *Mont-Grace*, d'où …e Sommation au Général-Com… …*Berthier* (Frère du Ministre …*François*,) qui proposa dans sa …Articles de Capitulation: Ils ont …té ce matin à 4. heures; for… …esse a été renduë à 11. heures …*Britanniques*. La Garnison …t avec les honneurs Militaires & …rmes. Comme le Fort s'est ren… …nce, je puis seulement rendre …termes généraux à l'excellen… te discipline & à la bonne conduite des Officiers & des Soldats, employés à cette Expédition. Il n'est point de doute, que la Garnison *Françoise*, au cas qu'elle eût été assez forte pour hazarder quelque résistance, n'eût essuyé une attaque aussi vigoureuse, que l'a éprouvé la Garnison du *Morne-Fortuné*. Le Capitaine *Draper*, mon Aide-de-Camp, est porteur de la présente Dépêche. "

(*Signé*) W. GRINFIELD, *Lt.-Général*.

„ Le Commodore *Hood*, dans une Dépêche particulière, rend compte des dispositions du débarquement, exécuté avec une régularité, à laquelle, ainsi qu'à la conduite des Troupes & des Marins en général, il a été donné des éloges par les deux Commandants dans leurs Ordres-généraux. Toute la Force Militaire des *François* à *Tobago* ne consistoit qu'en 3. Capitaines, 36. Bas-Officiers, 73. Grenadiers, 9. Tambours, 120. Marins, ensemble 228. Hommes sous les armes. Les Prisonniers de guerre, faits à *Ste. Lucie*, étoient au nombre de 640. Hommes. Il y avoit dans cette dernière Isle 44. Pièces d'Artillerie, & une vingtaine à *Tobago*, outre quelques Munitions de guerre &c. Le projet des Commandants *Britanniques* paroît avoir été de se porter ensuite contre la *Martinique*: Mais, suivant toutes les informations, l'on y étoit en bonne posture de défense; & la conquête de cette Isle, si elle est entreprise, présentera bien plus de difficultés que celle de *Tobago* & de *Ste. Lucie*. — Les Etablissemens *Hollandois* sur la Côte de *Guyane* sont peu susceptibles d'une défense Militaire. Aussi a-t-on, depuis le 15. de ce mois, des Avis, que celui de *Demerary*, formé en grande partie par des Colons *Britanniques*, a repassé entre les mains des *Anglois*, & que leur Pavillon y flotte depuis quelques semaines."

*** *De* LEYDE, *le* 31. *Août*.

Il vient de sortir de l'Imprimerie de VAN-MAER & *Fils à* LA HAYE un Ouvrage, intitulé: CHRONIQUE *ou Indication sommaire des principaux événemens, particulièrement de ceux qui ont rapport à la Révolution de* France *& à ses suites, depuis la fin de l'année* 1788. *principalement extrait de la* Gazette Françoise *de* LEYDE *par* H. C. SERRURIER, 10. Pièces in 8vo à *f.* 7: 10. Papier ordinaire, & *f.* 10: 10. — grand Papier. Le principal but, qu'on a eu, sur-tout depuis quarante ans, dans la *Gazette Françoise de* LEYDE, c'est de suivre le fil des principaux événemens, qui ont caractérisé chaque époque, & d'ajouter au récit successif les Documens authentiques & officiels, pour autant

qu'ils ont été susceptibles de publicité. C'est ainsi que les affaires des Parlemens de *France*, les troubles & les partages de la *Pologne*, la Révolution de l'*Amérique-Unie*, y ont été consignés d'une manière suivie, munis (autant que les bornes d'une telle Feuille ont pu le permettre) des Pièces justificatives, auxquelles on a pu donner le jour. Enfin la Révolution de *France*, en surpassant encore tous ces grands événemens en intérêt & en abondance de faits, est venuë ajouter le dernier poids à l'Histoire de la fin du XVIIIme Siècle; & le Rédacteur de la *Gazette* de *Leyde* a jugé de son devoir de la suivre dans ses récits, liés ensemble, avec exactitude & impartialité. Les sacrifices, qu'il lui en a coûté, au milieu des haines les plus actives & quelquefois sous le glaive de la persécution, ont moins excité ses regrets que l'impossibilité de remplir alors l'étenduë des devoirs, que le sentiment intime d'un Homme d'honneur & de probité apperçoit d[illegible] d'Annaliste utile & fidèle. Ce[illegible] milieu des imperfections, que le[illegible] ces & un gêne mal-faisant ont [illegible] dans l'Ouvrage, Mr. H. C. SER[illegible] a cru y trouver assez de véracit[illegible] du vrai, & d'exactitude, pour [illegible] avec soin un *Indicateur* suivi de[illegible] faits depuis le commencement de [illegible] tion *Françoise* jusqu'à la fin de l'[illegible] ce qui forme un Recueil de dix [illegible] dié à M. le Chevalier de *Kinsberg* [illegible] vant Amiral au service de la Rép[illegible] paroît actuellement en *Hollande* [illegible] principaux Libraires du Pays & [illegible] suivi d'une Traduction *Françoise* [illegible] une main habile. Mr. *Serrurier* [illegible] de le continuer, année par année [illegible] tems que les suites de la Révolution [illegible] présenteront un intérêt majeur [illegible] aura le loisir.

Vente publique à AMSTERDAM, *le* 28. *Septembre* 1803, *des Toileries suivan[illegible] Courtiers* BORMEESTER, DOUBLET, & MENSEN: — 3450. *ps.* Sanas. [illegible] Cassas. 1200. *dito* Mamoudis. 4000. *dito* Emertis. 100. *dito* Baftas L[illegible] 2500. *dito* Baftas Aliabad. 2400. *dito* Garras. 90. *dito* Mohara Gungay. [illegible] Mouchoirs de Soye. 6000. *dito* Nankins Jaune. — *Ceux qui le désirent pour [illegible] des Certificats d'origine, par lesquels il conste, que ces Marchandises nous sont [illegible] droiture de l'*Amérique.

SAMUEL STORY, *Contre-Amiral au Service* Batave, *est averti, qu'en* [illegible] quatrième *Mandement Criminel*, ex super-abundanti, *en conséquence du troisi[illegible] obtenu du Haut-Tribunal-Militaire de cette République par l'Avocat-Fiscal [illegible] rine* Batave, *il est cité pour comparoître en personne par-devant le dit Tribun[illegible] à* la Haye, *en* Hollande, *le Mardi, qui sera le six de Septembre* 1803, *à une [illegible] midi, afin de voir adjuger le profit ultérieur des dits Défauts, de voir vérifier [illegible] & d'entendre prononcer Sentence; le prévenant, que, soit qu'il comparoisse ou [illegible] cédera à l'adjudication du profit des Défauts, à la vérification de l'*Intendit, *& [illegible] ciation de la Sentence, comme de droit.*

THÉODORUS-FRANCISCUS VAN DE CAPELLEN, *Capitaine de ha[illegible] Service* Batave, *est averti, qu'en vertu d'un* quatrième *Mandement Crimine[illegible]* abundanti, *en conséquence du troisième Défaut, obtenu du Haut-Tribunal-[illegible] cette République par l'Avocat-Fiscal de la Marine* Batave, *il est cité pour com[illegible] personne par-devant le dit Tribunal, siégeant à* la Haye, *en* Hollande, *le [illegible] sera le six de Septembre* 1803, *à une heure après-midi, afin de voir adjuger [illegible] térieurs des dits Défauts, de voir vérifier l'*Intendit, *& d'entendre prononcer [illegible] prévenant, que, soit qu'il comparoisse ou non, on procédera à l'adjudication [illegible] Défauts, à la vérification de l'*Intendit, *& à la prononciation de la Sentence, co[illegible]*

ÆGIDIUS VAN BRAAM, *Capitaine de haut-bord au Service* Batave, [illegible] *qu'en vertu d'un* quatrième *Mandement Criminel*, ex super-abundanti, *en co[illegible] troisième Défaut, obtenu du Haut-Tribunal-Militaire de cette République [illegible] Fiscal de la Marine* Batave, *il est cité pour comparoître en personne par-deva[illegible] bunal, siégeant à* la Haye, *en* Hollande, *le Mardi, qui sera le six de Septem[illegible] une heure après-midi, afin de voir adjuger les profits ultérieurs des dits Déf[illegible] vérifier l'*Intendit *& d'entendre prononcer Sentence; le prévenant, que, soit [illegible] roisse ou non, on procédera à l'adjudication du profit des Défauts, à la vérifica[illegible]* tendit, *& à la prononciation de la Sentence, comme de droit.*

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Je[illegible]*

PPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 2. Septembre 1803.

TRAIT d'une Lettre de WISMAR *au Pays de* MECKLEMBOURG *du* 18. *Août.*

AUJOURD'HUI a eu lieu la remise solemnelle de notre Ville & Port entre les mains du Représentant du Duc Régnant de *Mecklembourg-Schwerin:* Ce fut le Directeur-privé de la Chambre *Mecklembourgeoise*, Mr. de *Brüning*, qui en fit les fonctions; & l'extradition fut faite, de la part de S. M. *Suédoise*, par le Chancelier de Régence de *Thun*. Celui-ci déchargera demain le Clergé, le Magistrat, & les Fonctionnaires publics, du Serment de fidélité, qu'ils avoient prêté à la *Suède*. Ensuite entrera ici une Garnison *Mecklembourgeoise*, commandée par Mr. *Below*, dans le même tems que la Garnison *Suédoise* sera embarquée sur deux Bâtimens, pour être transportée à *Stralsund*. Une Députation de notre Magistrat s'est rendue le 13. à *Dobberan*, pour inviter le Duc de *Mecklembourg* à faire une entrée solemnelle dans la nouvelle possession, qu'il vient d'acquérir: Après l'Audience les Députés ont été admis à la Table Ducale.

De FRANCFORT, *le* 27. *Août.* On écrit de *Vienne* en date du 17. Août, que le 14. & le 15. il y étoit arrivé presqu'en même tems des Couriers de *Londres*, de *Pétersbourg*, & de *Berlin*, dont les Dépêches ont d'abord été communiquées à l'Empereur; à la suite de quoi, d'après les ordres du Monarque, la Chancelerie-d'Etat avoit été occupée au travail durant toute la nuit. Malgré l'inactivité apparente des Puissances de l'*Europe*, il est certain, qu'elles traitent entre elles avec beaucoup d'activité, quoique l'on soit plus ou moins surpris de voir, à cette époque, le Chef du Cabinet *Prussien*, M. le Comte de *Haugwitz*, aller passer quelque tems sur ses Terres en *Silésie*.

Suivant les dernières Lettres de *Constantinople*, en date du 25. Juillet, le *Capitan-Pacha* étoit parti le 8. du mois avec son Escadre des *Dardanelles* pour l'*Egypte*. *Hallet Effendi*, que la *Porte* s'est enfin déterminée, sur les vives instances du Général *Brune*, Ambassadeur de *France*, à envoyer à *Paris* avec un Caractère réciproque, est déjà rendu à *Bucharest*, tandis que le Baron de *Bielefeld*, nouveau Ministre de *Prusse*, venoit d'arriver à *Constantinople*. Le Prince de *Nassau-Orange* est arrivé le 22. à *Francfort*. Le Landgrave de *Hesse-Darmstadt* s'est rendu, ces jours-ci, à *Seligenstadt*, pour recevoir le Serment de fidélité de ses nouveaux Sujets. Cette Cérémonie a eu lieu avec beaucoup de solemnité.

FIN du DÉCRET-AULIQUE *concernant l'Introduction des quatre nouveaux Electeurs.*

" De plus en vertu d'un ancien usage & de la *Bulle-d'Or* chacun des Electeurs Séculiers étant pourvu d'une Dignité supérieure de l'*Empire;* & de même que la Dignité Electorale celle-là sont également affectées héréditairement & inséparablement des Pays Electoraux. (Tit. 20. 22. & 27. de la *Bulle-d'Or.*) Il y eut en conséquence, dans le tems de l'érection du huitième & du neuvième Electorat, beaucoup de Négociations sur l'établissement des nouvelles Dignités supérieures de l'*Empire;* & feu S. M. l'Empereur *Charles* VI. déclara autrefois dans un Décret de Commission Impériale, en date du 16. Décembre 1709. à la Diète-générale de l'*Empire*, " qu'une Dignité supérieure étoit nécessaire pour completter les attributs de la Dignité Electorale. " Ce fut dans le même sens que le Collége Electoral agit, lorsqu'il mit par les Capitulations d'Election *Charles* VII. *François* I. & *Joseph* II. sous obligation " d'insister d'abord après leur avènement au Trône & d'avancer avec efficacité dans les délibérations près de l'Assemblée Comitiale de l'*Empire*, pour que l'Electorat de *Brunswick* fût pourvu d'une Dignité supérieure convenable & décente. " En vertu de ce principe, reconnu jusqu'ici comme conforme au Droit public *Germanique*, que chaque Electeur doit posséder en même tems une Dignité supérieure de l'*Empire*, il ne faut pas laisser non plus cette fois-ci en arrière le règlement d'un objet aussi nécessaire, pour rétablir la Qualification plenière des quatre nouveaux Electeurs & leur égalisation avec les anciens Electeurs, quoiqu'à la vérité, dans le Décret principal de la Députation, ratifié par S. M. Impériale, il n'ait pas été fait mention expresse des nouvelles Dignités supérieures de l'*Empire* à créer en leur faveur. En attendant, l'Histoire de ce qui s'est passé dans l'affaire de la Dignité supérieure pour l'Electorat de *Brunswick* a déjà fait voir, de combien de difficultés est entravé l'établissement d'une seule Dignité de cette espèce (*Erzamt.*) Lors donc que S. M. Impé-

riale, en sa qualité de Chef de l'*Empire*, a pris la résolution de proposer cet objet de
lification ou l'établissement de nouvelles Dignités supérieures pour matière d'une dé
tion particulière de la Diète, l'Assemblée-générale de l'*Empire* reconnoîtra dans cet
lution même la preuve la plus convaincante de ses dispositions bienveillantes pour
l'affaire de l'Introduction. "

„ Il appartient encore aux arrangemens nécessaires, que la Dignité Electorale,
Electoraux, & la Dignité supérieure (ou Archi-Dignité) soient reçus à titre de fief
un principe fondamental, conforme à la Constitution, garanti par la Paix de *Westphalie*
les Lettres d'inféodation des Electeurs Séculiers, & par les Coûtumes de l'*Empire*.
reste, S. M. Impériale passe sous silence l'éclaircissement ultérieur de la Question,
„ stiture féodale ne doit pas précéder l'Introduction," Elle ne s'en dispense que pour
ner encore une preuve, qui confirme la sincérité de ses vuës, tendant à accélérer
promtement possible l'affaire de l'Introduction: Cependant Elle le fait aussi dans la
fiance, qu'Elle doit avoir, comme Empereur, aux assurances, qui lui ont été donn
l'Investiture à recevoir sans délai. "

„ Pour ce qui regarde l'imposition d'une Quote Electorale, par rapport aux Pays
raux, pour fournir aux charges de l'*Empire* & du Cercle, ainsi qu'une Contribution
le plus considérable pour l'entretien de la Chambre (à *Wetzlar*,) le Type en est dé
tenu dans l'Avis de l'*Empire* ratifié en date du 30. Juin 1708; & Sa Maj. peut comm
avec une satisfaction particulière les déclarations, qu'Elle a reçuës, de la part des nou
Seigneurs Electeurs, qu'ils agréeront avec la plus grande promtitude la Quote Electo
l'augmentation de leur Contribution aux fraix d'entretien de la Chambre Impériale. "

„ Sa Maj. Imp. suppose, sur des motifs de la plus grande probabilité, que la Diè
nérale de l'*Empire* sera animée des mêmes sentimens qu'Elle, relativement aux objets
exigent sa co-opération, pour achever de régler la Qualification des nouveaux Sei
Electeurs, conformément à la Constitution *Germanique*; & dans ce cas S. M. est auss
gracieusement disposée à accorder d'avance, ainsi qu'Elle le fait par la Présente,
supposition d'une telle co-opération de concert avec Elle, sa Ratification en qualité d
de l'*Empire*, sans qu'il soit besoin de former à ce sujet un Avis ultérieur, afin de
encore par-là, combien il lui tient à coeur d'accélérer l'affaire de l'Introduction. S
jetté, en vertu du pouvoir d'exécution des Résolutions de l'*Empire*, qui lui appartie
qui est confirmé par la force légale des anciennes Coûtumes, notifie encore plus part
rement cette résolution au très-louable Directoire de l'*Empire*, afin que, de la part d
fice Directorial, il soit procédé sans délai, en observant les anciens usages, à effectue
troduction des nouveaux Seigneurs Electeurs, & qu'il soit assigné à chacun sa place co
ble avec droit de suffrage. "

„ Il ne reste plus à S. M. Imp. que d'assurer les excellens Conseillers, Envoyés &
tres des Seigneurs Electeurs, Princes, & Etats du *St. Empire Romain*, de sa bienveil
& de son affection. *Fait à* VIENNE *sous le Sceau secret de S. M. Imp. apposé à la*
sente, le 13. *Août* 1803. " (*Signé*) F. *de* COLLOREDO-MANSFELD.
(L. S.) *Plus bas*, PIERRE-ANTOINE *Baron de* FRANK, *mpp.*

EXTRAIT d'une Lettre de FRIBOURG *en* SUISSE, *du* 16. *Août*.

„ Le Courier, attendu avec tant d'impatience de *Paris*, est enfin de retour. Il a ap
au Général-Ministre *Ney* des Dépêches importantes, relativement au Traité d'Alliance
la *France* & l'*Helvétie*. Le Général-Ministre en a notifié le contenu à la Diète par l'
médiaire du *Land-Amman*. Il a été question de ce Traité dans la Séance de la Diète
Août. Pour autant que l'on peut sçavoir, le Gouvernement *François* a eu égard au vœ
la Diète, pour apporter du changement à quelques Articles particuliers. — Ensuite
même Séance du 8. Août, la Diète a entendu un second Rapport du Committé charg
faires relatives aux Indemnités de l'*Empire*. D'après ce Rapport des Lettres de re
ont été expédiées au Baron de *Bauer* de *Heppenstein*, Envoyé de l'Electeur de *Bade*.
Négociations avec cette nouvelle Cour Electorale sont différées jusqu'au mois de Nove
On négociera alors à *Schafhousen*; & le *Land-Amman* est chargé de nommer deux Com
faires *Helvétiques* pour cette Négociation. — Le 9. on a encore discuté un Rapport du C
mitté Diplomatique. On a continué ensuite la discussion sur le Projet concernant les
noies: Plusieurs Articles ont été décrétés, sauf Ratification. — Le 10. le Committé Dip
tique a fait un nouveau Rapport. On a délibéré sur la demande du Ministre d'*Espagne*
obtenir la continuation, dans les diverses parties de l'*Helvétie*, du recrutement libre
les divers Corps *Suisses* au Service de cette Puissance. La Diète a autorisé les Cantons
quels ce recrutement peut convenir, de l'accorder; & elle a renvoyé la Question du recr
ment général à la Commission-Militaire. Ensuite deux Notes, l'une du Baron de *Bar*
Heppenstein, l'autre du Docteur *Engelberger*, Député des Etats du *Brisgau*, ont été lu
renvoyées au Commissaire, chargé des affaires de l'*Allemagne*. D'après les divers Rapp

été donné lecture à la Diète, touchant nos relations Politiques avec ce Pays-là, ont mis en évidence, que les changemens Politiques, survenus dans l'*Empire*, ont été en aussi désavantageux à la *Suisse* qu'au Corps *Germanique* lui-même, & qu'à cet égard les suites de la Révolution *Françoise* ont été aussi funestes pour l'*Helvétie* qu'elles le sont pour la plûpart des Pays de l'*Europe:* Il a été prouvé, que les Revenus annuels de ses diverses Possessions, qu'elle a perduës, peuvent être évalués de 30. à 40. mille Florins; somme considérable pour un Pays d'un Revenu très-borné. Les Cantons & les Corporations de la *Suisse* perdent de plus tous les Droits Féodaux & de Jurisdiction, dont ils jouïssoient depuis plusieurs Siècles, en *Souabe*, dans le *Brisgau*, & dans quelques autres Etats de l'*Empire*. Il a bien été assigné à la *Suisse* quelques Indemnités, telles que la Seigneurie de *Traps* & le Marquisat de *Coire:* Mais la première ne rapporte pas 1500. Francs par an; & les Possessions du dernier dans le Pays des *Grisons* furent de tout tems des Propriétés *Helvétiques*, à l'exception du Château, où résidoit l'Evêque. Quant aux riches Possessions de l'Abbaye de *Suisse* & du Chapitre de *Seckingen*, que le Recès-général lui attribuë, elle n'a pu parvenir encore à s'en mettre en possession: Et, pour ce qui est des Dîmes, Rentes &c. que quelques Etats de l'*Empire*, elle ne pourra en jouïr qu'en les rachetant. Par ces considérations, la Diète *Helvétique* a, par un Décret spécial, adopté les diverses dispositions du Recès général de la Diète *Germanique*, ratifié par l'Empereur, en tant qu'elles concernent la *Suisse*, mais sous la condition que, dans les Négociations qui auront lieu à ce sujet, les Parties intéressées se montreront disposées à en mettre à exécution les Articles qui regardent la *Suisse*, sans se permettre aucune interprétation, qui lui soit préjudiciable: Et, par la suite, la *Suisse* venoit à être traitée plus défavorablement par l'effet d'interprétations unilatérales & partiales de quelqu'un des Etats de l'*Empire*, la Diète, au nom de la Confédération *Helvétique*, se réserve de prendre à ce sujet des mesures, qu'exigeront l'intérêt & les convenances de la *Suisse*. Ce Décret doit servir de base aux Négociations, que l'on se propose d'entamer. "

EXTRAIT d'une Lettre de BERNE *du* 19. *Août.*

Le second Projet du Traité d'Alliance & de Subsides entre la *France* & la *Suisse* a été remis à la Diète *Helvétique* par le Général-Ministre *Ney:* Il a été apporté ici par *Freudenreich-Ehrbeg*, Député de notre Canton à cette Assemblée: L'on suppose, qu'il est venu demander des Instructions sur une affaire aussi importante que délicate. Il paroît, à ce que l'on assure, une discussion très-vive à la Diète sur la Question, " si les Députés étoient autorisés à voter de suite sur le contenu de ce Projet, ou s'ils devoient demander des Instructions spéciales à cet effet. " La plûpart des Députés des anciens Cantons se sont prononcés pour ce dernier avis, qui a été sanctionné par la pluralité: Ils ont soutenu, que, relativement aux Traités à conclure avec des Puissances étrangères, leurs Instructions leur prescrivoient de prendre *ad referendum* toutes les Propositions, qui seroient faites, & qu'ainsi ils ne pouvoient se regarder comme autorisés à conclure définitivement, mais tenus, au contraire, d'adresser à leurs Commettans un Rapport circonstancié, d'après lequel ils se détermineroient & leur donneroient leurs ordres. Ce sentiment a été vivement combattu par la plûpart des Députés des nouveaux Cantons, qui ont prétendu, que l'Acte de Médiation, rendu par le *Premier-Consul*, confère à la Diète le droit de conclure des Traités; ce qui exclut *implicitement* toute Instruction particulière des Cantons, vu qu'une détermination à cet égard ne dépend pas de tel ou tel Canton, mais doit être le résultat de l'avis des Députés des trois quarts des Cantons. La décision contraire ayant cependant prévalu, un grand nombre de Députés de Conseillers de Légation ont quitté *Fribourg*, pour se rendre dans leurs Cantons respectifs: Ils comptent être de retour à *Fribourg* dans dix ou douze jours. "

" Quant aux Négociations avec l'Electeur de *Badè*, l'on est convenu, qu'elles seront traitées dans un Congrès, qui aura lieu au commencement de l'Hyver à *Schaffhouse*, & où les Députés des Cantons, qui y ont un intérêt particulier, s'y assembleront alors. Les Députés néanmoins n'y prendront part que pour éclairer de leurs avis les deux Commissaires-généraux, que le *Land-Amman* nommera pour conduire ces Négociations au nom de la Diète. Mr. de *Bauer* de *Heppenstein* a présenté au *Land-Amman* des Lettres de Créance, & est retourné à *Carlsruhe.* "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 10. Fructidor (28. *Août.*)

" Le *Sénat* a été assemblé le 5. de ce mois sous la Vice-Présidence du Citoyen *Monge*, afin de recevoir la nomination du *Premier-Consul* pour une des Places vacantes dans

...Corps. Les trois Candidats, présentés par le Chef-Magistrat, étoient le C... Cavalerie *Garnier-Laboissière*; le Citoyen *Ramé-Sugné*, Préfet du Départ...ement de-Dôme; & le Citoyen de *Grégory*, Préfet du Département de la *Stura*. ...s'étant ajourné au sur-lendemain pour l'élection, le dépouillement des Suffrages ... la majorité absolue au premier de ces Candidats: Et il a été aussi-tôt procl... Vice-Président Membre du *Sénat-Conservateur*. "

„ Le *Premier-Consul* a visité, le 5. de ce mois, les Chantiers de constructi... *Rapée*: Il est monté sur la Chaloupe-Canonnière, qui, lancée la première de c... y ont été construites, le jour anniversaire de sa naissance, a été nommée *la P...* Il l'a visitée jusqu'à fond de cale, montrant à la construction de ces Bâtimens ... rêt, proportionné au service qu'on en attend pour le succès de l'Expédition ... C'est toujours cette Expédition, les dons & les préparatifs qu'elle occasionne... la matière de nos Nouvelles publiques, même officielles, & c'est ainsi qu'on ... la stérilité absolue de tous autres faits importans. Le Général *Dumas*, Confe... tat, nommé Chef de l'Etat-Major de l'Armée d'*Angleterre*, doit partir aujourd... se rendre à sa destination. Un Parlementaire *Anglois* a ramené à *Calais*, le 5. *Fru...* Courier *Russe*, qui en étoit parti pour *Londres* huit jours auparavant: Il avoit de pl... deux Prisonniers *François* & douze Passagers. L'un des Prisonniers est le Capi... Frégate prise en revenant de *St. Domingue*, à bord de laquelle étoit le Général *Be...* été échangé avec le Capitaine de la Frégate *Angloise* échouée à *Cherbourg*. ... faire de *Bordeaux*, *la Représaille*, armé de 14. Canons de 3. livres de balle, ... 80. Hommes, & commandé par le Capitaine *Quoniam*, a pris à l'abordage le ... *Anglois*, *le King-George*, venant de *Lisbonne*, portant 8. Caronnades, & ... Hommes d'Equipage. Il y a eu à bord du Paquebot cinq Hommes hors de ... dont deux blessés mortellement: Le Capitaine est du nombre de ces derniers. ... taine *Quoniam* se loue infiniment de son Equipage, qui a franchi avec une ardeur ... nante les filets, dont l'Ennemi s'étoit enveloppé. La Prise (ajoute le *Journal*) ... est entrée au Port: Elle est chargée de 31. mille Piastres fortes & avoit à bord ... d'objets précieux: Elle est évaluée à 50. mille L. Sterling. "

„ Pendant qu'en *France* l'Expédition contre la *Grande-Brétagne* ou l'*Irlande*, ... grand objet de tous les voeux & des travaux publics, *le Moniteur* de la date ... d'hui, 10. *Fructidor*, contient des Nouvelles de *Londres* du 22. Août, suivant l... l'on y préparoit une Expédition contre un des Ports ennemis. La partie ... cette Expédition seroit confiée à Sir *Home Popham*, dont les talens pour cette ... brillé en plus d'une occasion, notamment dans la direction, qu'il eut, de l'embar... des Troupes *Russes* destinées, en l'Automne de 1799, à co-opérer avec les ... *Angloises* pour l'Expédition de *Hollande*. L'on se rappelle aussi, que ce fut lui ... ensuite le Commandement des Vaisseaux, qui transportèrent des Troupes de l'*Inde* ... la *Mer-Rouge*, pour concourir à combattre les *François* en *Egypte*. Suivant ... teur, Sir *Home Popham* avoit eu le 21. Août une longue entrevue avec les Seig... l'Amirauté, relative à cette Expédition secrette, pour laquelle on équipoit ... Chaloupes-Canonnières à *Sheerness*. "

De ROTTERDAM, *le* 31. *Août*. Depuis le commencement de ce mois l'on ... sur les Chantiers du Département de la Marine en cette Ville successivement 28. ... plats, qui tous sont déjà très-avancés, au point qu'hier il en a été lancé ... l'eau. — Pendant qu'on travaille ainsi à préparer une Expédition contre l'*Angl...* pour laquelle sans doute les bras de Marins experts manqueront plutôt que les ... des Avis de la *Flandre* ne cessent d'annoncer des préparatifs pour une Contre-... tion, qu'on dit méditée par le Gouvernement *Britannique*. Du moins signale-t-on ... nellement sur ces Côtes & à la vue de *Blankenberg* plusieurs Bâtimens de guer... *glois* de diverse grandeur: Et, suivant des Avis de *Cherbourg*, en date du 19. ... l'on y a signalé une Flotte *Angloise* de 21. Vaisseaux de ligne, six Frégates, ... Cutters, Brulôts & autres Bâtimens.

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune*.